

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 30

N°014

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 23 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 janvier 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, ZAÏRI Rachid, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Excusés : PLEE Eric, KAMALA Kilani, LENOURY Nadia.

Représentés par :

Madame Leila TLILI	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Boualem BENKHELOUF	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Madame Danielle MARINO	Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Sofienne KARROUMI	Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Jean-François MONINO
Monsieur Salah CHIBAH	Madame Sophie VALLY
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Marc RUER
Madame Thérèse MBONDO	Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Nourredine KADDOURI	Madame Djamila AISSAOUI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Abderrahim HAFIDI	Monsieur Arab ALI CHERIF
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Evelyne YONNET
Madame Ling LENZI	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de la Santé Publique/

OBJET : Approbation du renouvellement de l'expérimentation d'une PASS ambulatoire au sein des centres municipaux de santé de la Commune d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 permettant à la Maire, sur approbation du Conseil municipal, d'exercer certaines attributions ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L6323-1 et suivants prévoyant la définition des Centres de santé et leurs modalités d'exercice ;

Vu la délibération n°265 du 13 décembre 2017 prévoyant la mise en place de l'expérimentation du projet de PASS ambulatoire sur le territoire de la Commune, dans le cadre établi par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS) ;

Considérant que ce projet comporte deux volets, le premier – assorti d'un financement de l'ARS de 20.000 euros – portant sur la prise en charge des frais de soins médicaux d'urgence, le second – assorti d'un financement de l'ARS à hauteur de 40.000 euros – concernant le recrutement à plein temps d'un médiateur en santé ;

Considérant l'intérêt, pour la Commune, de procéder au renouvellement de ladite expérimentation sur son territoire ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE le renouvellement de l'expérimentation PASS ambulatoire sur le territoire pour l'exercice 2019, selon les principes définis par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et comportant deux volets :

- financement à hauteur de vingt mille euros des soins urgents dans le cadre des modes d'action figurant en annexes 1 à 3 de la présente délibération ;
- financement à hauteur de quarante mille euros d'un poste de médiateur en santé à plein temps en lien avec la permanence d'accès aux soins.

DIT que les demandes de subventions correspondantes seront établies par la Maire auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Reçu en préfecture le : 25/01/19

Publié le : 25/01/19

Certifie exécutoire : 25/01/19

La Maire,
Meriem DERKAOUI



The image shows a blue ink signature of Meriem Derkaoui, the Mayor of Aubervilliers. The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official seal of the commune.

